

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



21030761

Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège division Namur

26 FEV. 2021

**Greffe
Pour le Greffier**

N° d'entreprise : **0557 921 036**

Nom

(en entier) : **BRIBRAINE**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **Rue des Morgelines 8 à 5100 Naninne**

Objet de l'acte : Nomination - pouvoirs

Extrait du procès-verbal des décisions de l'administrateur unique prises en date du 4 février 2021 :

L'administrateur unique, dans l'intérêt de la société, adopte les décisions suivantes :

a) Nomination d'un délégué à la gestion journalière

L'administrateur unique décide de nommer en qualité de délégué à la gestion journalière Monsieur Christophe MENU, domicilié à 5170 Profondeville 55 rue Alphonse Jaumain et ce avec effet à dater du 4 février 2021.

L'administrateur unique confirme, pour autant que de besoin, que la gestion journalière comprend aussi bien les actes et les décisions qui n'excèdent pas les besoins de la vie quotidienne de la société que les actes et les décisions qui, soit en raison de leur intérêt mineur qu'ils représentent soit en raison de leur caractère urgent, ne justifient pas l'intervention de l'organe d'administration.

b) Pouvoirs

L'administrateur unique décide de donner tout pouvoir à Madame Cindy Torino et/ou Madame Anna Müller, et/ou tout collaborateur/staff de Deloitte Accountancy SCRL pour accomplir toutes les formalités relatives à la publication de la présente décision aux Annexes du Moniteur belge.

Anna Müller
Mandataire

Documents déposés:

- Copie du procès-verbal des décisions de l'administrateur unique prises en date du 4 février 2021;
- Copie recto-verso de la carte d'identité de Monsieur Christophe Menu;
- Attestation du déposant et copie recto-verso de sa carte d'identité.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 09/03/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).